

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 14

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 30 mars 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOS (1er Adjoint).

Sont présents: Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES

Représentés: Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par Robert BOS

Excusés: René CLUZEL, Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

**Objet: Vote du compte administratif 2021- Budget Lotissement La Pépinière 3 -
DE 2022 015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BOS Robert, premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par LABIT Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 757.65		38 135.32		68 892.97
Opérations exercice	10 269.35	9 242.35	10 269.35	10 269.35	20 538.70	19 511.70
Total	10 269.35	40 000.00	10 269.35	48 404.67	20 538.70	88 404.67
Résultat de clôture		29 730.65		38 135.32		67 865.97
Restes à réaliser						
Total cumulé		29 730.65		38 135.32		67 865.97
Résultat définitif		29 730.65		38 135.32		67 865.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Premier Adjoint, BOS Robert

